

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

82/710 du 23/7/1982
DECRET N° 82/710 /MTPS/DGTFF/DFP/22021/88
Portant intégration et nomination de
Monsieur RENAUD Raymond Claude dans les
cadres de la catégorie A, hiérarchie I des
Services Sociaux (Enseignement)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

V I S U S :

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la loi 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la loi 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires ;
Vu l'arrêté n° 8087/FP du 24/6/1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 67/304/MF-DGT du 30.9.67 modifiant le tableau hiérarchique des cadres A de l'Enseignement Secondaire, abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret 64/165 du 22.5.64 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;
Vu le décret n° 62/130/MF du 9.5.1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
Vu le décret 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
Vu le décret 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires ;
Vu le décret 62/198 du 5.7.1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
Vu le décret 63/81/FP-BE du 26.3.1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;
Vu le décret 67/50/FP-BE du 24.2.67 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;
Vu le décret 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret 62/196/FP du 5.7.1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
Vu le décret 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le décret 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
Vu le rectificatif 81/076 du 26.1.81 au décret 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
Vu le décret 81/017 du 26.1.1981 relatif aux intérimaires des Membres du Gouvernement ;
Vu la lettre n° 132/MEN-DG.S-DPAA-SP-P3 du 19.2.1982 du Directeur du Personnel et des Affaires Administratives transmettant le dossier de candidature constitué par l'intéressé ;

DECRETE :

.../...

ARTICLE 1ER : En application des dispositions du décret N°67/304 du 30/9/67 susvisé, Monsieur RENAUD Raymond Claude, né le 1° Juillet 1957 à Mokouango (Duessou), titulaire de la Licence en Psychologie, obtenue à l'Université Marien NGOUABI est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) et nommé au grade de Professeur de Lycée Stagiaire indice 790.

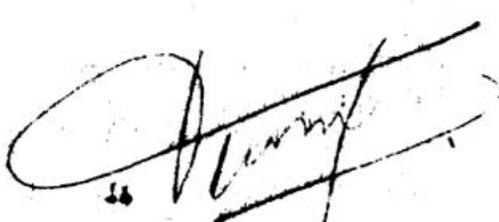
ARTICLE 2 : L'intéressé est mis à la disposition du Ministre de l'Education Nationale.

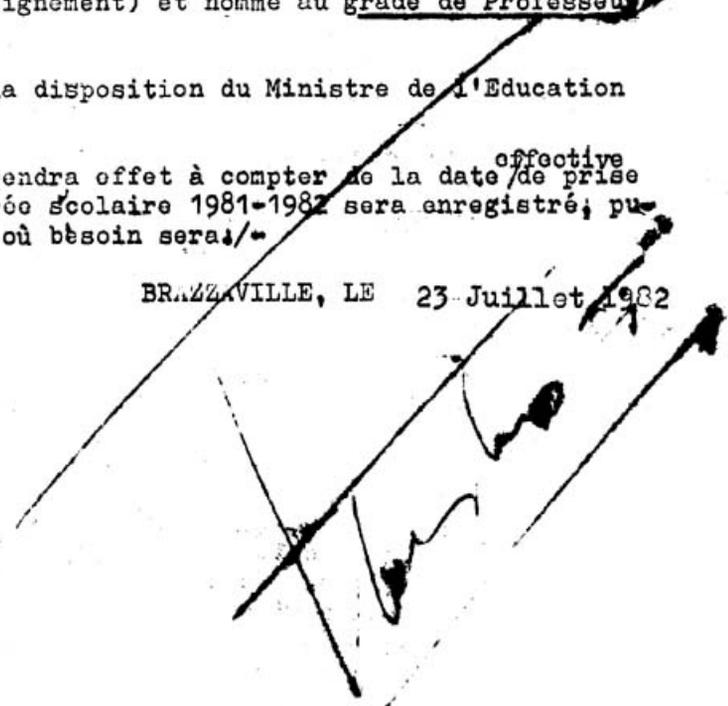
ARTICLE 3 : Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé à la rentrée scolaire 1981-1982 sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, LE 23 Juillet 1982

Par le Premier Ministre Chef
du Gouvernement,

Le Ministre de l'Education
Nationale

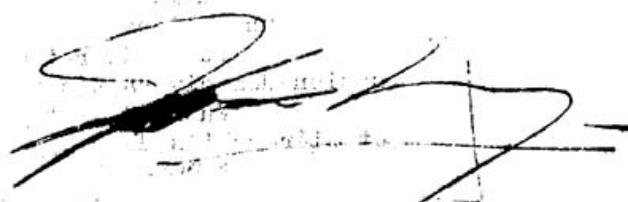

Antoine NDINGA-OKA.-


Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale

Le Ministre des Finances


Bernard COMBO MATSIONA.-


Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

JORPC.....1
DGTFP/DFP.....3
DFP/BST.....1
D.B.....3
D.C.F.....1
MEN.....2
DOSSIER.....2
INTERESSE.....1
SGCM/BC.....2.-

